

Réforme des études de santé : « Impossible de garantir sa mise en œuvre » pour la CPU et les doyens

Paris - Publié le lundi 16 décembre 2019 à 16 h 47 - Actualité n° 170607

« Il ne pourra pas être fait reproche à la [CPU](#) et aux établissements de ne pas s'être mobilisés pour permettre cette réforme, mais impossible aujourd'hui de garantir, en l'état, sa mise en œuvre », écrit [Gilles Roussel](#), président de la CPU, dans un courrier relatif à la réforme de l'accès aux études de santé qui doit débiter à la rentrée 2020, adressé à [Frédérique Vidal](#), ministre de l'Esri, datée du 11/12/2019 et dont News Tank a obtenu copie.

Cette réforme prévoit notamment la suppression de la [PACES](#), remplacée par plusieurs voies d'accès, dont des licences de différentes disciplines comprenant une option « accès santé », et des parcours spécifiques santé. Après un premier communiqué alertant sur la situation le 14/11, le président de la CPU juge qu'un mois plus tard, « les remontées du terrain se font plus pressantes, et la situation semble s'être encore dégradée ».

Il voit trois « obstacles » : « le manque de moyens notamment humains, les délais d'organisation (locaux, enseignants disponibles), et les capacités d'accueil ».

« Tandis qu'il nous avait été annoncé au départ que la mise en œuvre de la réforme serait pilotée au niveau du ministère, les services nous renvoient désormais aux différents dialogues stratégiques et de gestion, dont les documents sur ce volet ont évolué au fil des semaines, et dont le timing ne permet désormais plus une mise en œuvre sereine », indique Gilles Roussel.

Le calendrier de Parcoursup apparaît selon lui, « totalement incompatible avec les délais du dialogue stratégique et de gestion ». Les universités doivent « paramétrer les mentions qui proposeront les LAS (licences accès santé) avant le 19/12 et le nombre de places avant le 17/01, sans aucune visibilité sur les moyens avant fin janvier ou début février ». Le risque selon lui étant que ces éléments ne puissent pas être intégrés à Parcoursup à temps.

Les doyens de médecine aussi expriment leurs « inquiétudes » dans une lettre adressée à [Frédérique Vidal](#) et à [Agnès Buzyn](#), ministre des solidarités et de la santé, en date du 13/12.

Selon eux, « plus de la moitié des universités n'ont pu finaliser pour l'instant la procédure de validation de la réforme par leurs conseils malgré un important travail de nos équipes », et « plusieurs universités sont encore dans l'incapacité de pouvoir déterminer comment accueillir tous leurs étudiants dans les différents parcours sans disposer de moyens réellement à la hauteur de l'ambition de cette réforme. »

L'Université de Lille annonçait le 12/12 ne pas être en mesure d'appliquer la réforme à la rentrée 2020 « faute de moyens ».

Une réforme « complexe » à mettre en œuvre

Dans son courrier aux ministres, la conférence des doyens de santé met en avant la complexité de la réforme de l'accès aux études de santé du premier cycle « car elle nécessite une collaboration avec de nombreuses autres composantes universitaires hors santé, ce qui justifie un temps d'explications et de négociations ainsi que des moyens qui dépassent largement ceux qui étaient attribués à la Paces ».

La réussite de la réforme nécessite selon la conférence de « mettre en place un dispositif pédagogique et administratif exigeant et efficace. »

Les doyens formulent deux demandes :

- « savoir concrètement comment sera accompagnée cette réforme dans un délai imparti qui comporte dans les prochains jours un affichage des capacités et des parcours dans Parcoursup pour chaque université ;
- une clarification de la méthode et de l'agenda de validation des propositions de parcours faite par les universités afin de pouvoir informer le plus précisément les lycéens et leurs familles. »

Des moyens insuffisants

Pour la CPU, malgré les 16 M€ promis par Frédérique Vidal pour accompagner la réforme (6 M€ dans le cadre de la dotation 2020, et 10 M€ dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion), le compte n'y est pas.

- « Pour les universités qui n'ont pas de composante santé, et qui souhaiteraient vivement avoir leur place dans cette réforme, il s'avère qu'elles ne seraient pas financées, malgré les surcoûts induits, sans augmentation de leurs capacités d'accueil dans Parcoursup.
- Pour les universités qui ont une composante santé, d'autres difficultés de mise en œuvre apparaissent, notamment en raison du flou lié au financement, qui contraint les échanges avec les différentes composantes. »

Les réformes du second et 3^e cycle

Les doyens reviennent aussi sur les réformes en cours concernant les autres cycles des études de médecine. Ainsi la réforme du second cycle, qui vise notamment la suppression des ECN telles qu'elles se présentent aujourd'hui, afin de mieux prendre en compte les compétences des étudiants.

Des éléments en attente pour la réforme des ECN

Annoncée par les ministres en juillet 2018, cette réforme doit aussi être mise en œuvre à la rentrée 2020. Mais les doyens se disent inquiets « de ne pas connaître l'agenda et les attendus concrets de cette réforme pédagogique majeure. Ce retard risque de peser lourdement sur l'organisation des enseignements qui vont devoir être proposés et validés dans toutes nos facultés dans les six prochains mois. »

Ils souhaitent ainsi savoir :

- « quel sera le référentiel de connaissances publié en espérant qu'il intégrera le travail de hiérarchisation des items validés par la conférence [des doyens] dont c'est le champ de compétence par excellence ;
- quelle sera la liste des attendus d'apprentissage en situation professionnelle qui va servir de base à l'enseignement et dont l'évaluation par une nouvelle docimologie de type Ecos (Examens cliniques objectifs et structurés) sous l'égide de la conférence ;
- comment sera organisé (critères, algorithme, plateforme...) le matching final qui déterminera le choix de nos étudiants ».

Ils demandent aussi à « engager un dialogue budgétaire avec vos services pour développer l'environnement numérique national permettant la gestion des évaluations des connaissances et des compétences en particulier pour les épreuves d'Ecos. »

Les « Examens cliniques objectifs et structurés », outil d'évaluation en santé

Les Examens cliniques objectifs et structurés sont un outil d'évaluation des étudiants en science de la santé (infirmiers, médecins, etc.), utilisé dans de nombreux pays, selon le syndicat étudiant Anemf qui fait un point sur cet outil d'évaluation

« Ils permettent d'évaluer dans un cadre standardisé de multiples capacités de nature technique, relationnelle et éthique au programme du deuxième cycle des études médicales. Les différents aspects d'une consultation sont traités, permettant de construire un profil représentatif des compétences de l'étudiant, ciblant ses forces et faiblesses. Son exploitation à des fins de formation permet de définir des axes de travail visant à développer l'ensemble des compétences nécessaires en fin de deuxième cycle », indique le syndicat.

Il ajoute que, lors d'un même examen, *« de nombreuses situations cliniques sont proposées, permettant à l'étudiant de se retrouver confronté à une grande diversité de prises en charge relevant de situations courantes qu'il sera amené à rencontrer dans sa pratique professionnelle future. »*

La réforme du 3^e cycle

Mise en place à la rentrée 2017, la réforme du 3^e cycle de médecine a notamment réorganisé la formation en la découpant en trois phases conduisant à la professionnalisation (socle, approfondissement et consolidation), instaurant un statut de « docteur junior ».

Or, selon les doyens, des textes réglementaires se font encore attendre, concernant la phase de consolidation. Aussi, ils demandent :

- « sans délai, la publication des textes réglementaires indispensables pour la mise en place de la phase 3 et la mise à disposition des outils d'appariement (Big matching) ;
- une meilleure coordination, de façon suffisamment anticipée, de la procédure de candidature aux emplois de docteurs juniors et aux FST/Options ;
- un renforcement des moyens destinés à mieux organiser, avec l'ONDPS et la DGOS, l'évaluation des besoins et la répartition des postes de DES dans le respect des règles pédagogiques qui sont les garants de la qualité de la formation. »

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Conférence des doyens des facultés de médecine



- **Statut** : instance consultative de ses deux ministères de tutelle, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère

des solidarités et de la santé.

- **Missions** :

- promouvoir, défendre et améliorer la qualité de la formation de tous les médecins ;
- veiller au développement de la recherche médicale dans les facultés françaises de médecine, à ce titre, elle est aussi comptable de la qualité des soins délivrés aux patients.

- **Président** : Jean Sibilia (Strasbourg)

Fiche n° 4066, créée le 27/04/16 à 01:59

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »